



**Mairie de Luynes**  
Place des Victoires  
B.P. 16  
37230 LUYNES  
Tél. : 02 47 55 35 55  
Fax : 02 47 55 52 56  
mairie@luynes.fr  
www.luynes.fr

## CONVOCATION CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

Conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales régissant les modalités de convocation du Conseil Municipal reprises à l'article 2 du règlement intérieur du Conseil Municipal voté le 15 décembre 2020, je vous prie de bien vouloir assister à la séance qui aura lieu le :

**MERCREDI 1<sup>er</sup> JUILLET 2026 À 19H00\***  
**SALLE DES FÊTES DE LUYNES**

**\* RAPPEL : Ce Conseil Municipal est programmé à 19h00 en raison de la présence du Conseil Municipal Jeunes. Vous trouverez en pièce jointe la convocation qui a été adressée à chaque membre du CMJ.**

L'ordre du jour sera le suivant :

Désignation d'un(e) secrétaire de séance.

Approbation du Procès-verbal : Séance du 13 mai 2026

Information de Monsieur le Maire des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- 1° - Renouvellement de la convention du Fonds d'Aide aux Accueils de Loisirs (FAAL) avec la Caisse d'Allocations Familiales - Période 2026 -2028
- 2° - Tarifs de la pause méridienne et de la restauration collective 2026 /2027
- 3° - Tarifs 2026 / 2027 des services du Pôle Enfance Jeunesse
- 4° - Modification du règlement intérieur du Pôle Enfance Jeunesse
- 5° - Tarifs de la saison culturelle 2026/2027
- 6° - Renouvellement des licences d'entrepreneur de spectacles
- 7° - Modification du tableau des emplois
- 8° - Renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire de la Fonction Publique Territoriale
- 9° - Mise en place d'un règlement général du Forum des Associations.
- 10° - Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal pour la mandature 2026-2032
- 11° - Création de la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA)
- 12° - Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) sur le territoire communal.
- 13° - Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux
- 14° - Désignation d'un représentant de la mairie au Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Luynes

- 15° - Tours Métropole Val de Loire : Demande de fonds de concours de droit commun exceptionnel.
  - 15-A : Réorientation du solde à destination de l'enveloppe 2
  - 15-B : Projets communaux
- 16° - Tours Métropole Val de Loire : Demande de fonds de concours - Fonds Vert 3.
- 17° - Demande de subvention au titre du Fonds Départemental de Développement (F2D) 2026
- 18° - Syndicat des Cavités 37 - Adhésion d'une nouvelle commune
- 19° - Motion de soutien à la FNCCR pour le maintien des compétences des services publics de réseaux au sein du bloc communal

Vous trouverez ci-joint la note explicative de synthèse accompagnée de ses annexes.

Comptant sur votre présence,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Cher(e) collègue, en l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Maire,

Antoine MAQUIN



Diffusion :

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		SERVICES MUNICIPAUX
M. Antoine MAQUIN M. Pascal ARRAGAIN Mme Aurélie LEROY M. Erick MORCHOISNE Mme Sabrina VRIGNAUD M. Gérard MORICEAU Mme Lucie JORGE M. Xavier CUVIER Mme Christelle ADAM M. Gilles HOGUET Mme Anita GATELIER Mme Magali GAUDIN M. Laurent BOUGEAULT M. Olivier DOUSSET M. Vincent GUILLET Mme Séverine RENO	Mme Cécilia CHENET Mme Angéla MIGNON M. Sébastien VEILLON M. Manuel FABAS-VINSONNAUD Mme Chloé METAHRI Mme Léa JEAN-LOUIS Mme Temanuata GIRARD M. François-Brice JOBARD Mme Florence TOST Mme Amélie BOLANTIN M. Bertrand RITOURET Mme Hélène ODENT M. David LEBRETON	<i>POUR PARTICIPATION</i>
		M. Raphaël SIMAR DGS
		<i>POUR RESERVATION + PREPARATION DE LA SALLE</i>
		Administration Générale
		<i>POUR INFORMATION</i>
M. Alain PENOT Correspondant NR 37		
Mr Vincent DUPRÉ		

Cette liste correspond à l'ordre du tableau du Conseil Municipal tel que défini par l'article L.2121-1 du CGCT.

Après le Maire, prennent rang dans l'ordre du tableau, les Adjointes puis les Conseillers Municipaux en fonction des suffrages obtenus et par priorité d'âge.